



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

À une séance ordinaire tenue le 5 mars 2018, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 3 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Avis de motion – Règlement no 820-2018
- b. Avis de motion – Règlement no 822-2018
- c. Adoption du 2^e projet de règlement no 822-2018
- d. Avis de motion – Règlement no 825-2018
- e. Adoption du 2^e projet de règlement no 825-2018
- f. Dérogation mineure – 81, rue Rousseau
- g. Dérogation mineure – 99 et 101, rue du Grand-Duc

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Embauche d'un employé à temps plein au centre Multifonctionnel
- b. Subvention au club de patinage artistique les Dorisseaux
- c. Subvention au club de baseball mineur des Toros

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec
- b. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
- c. Octroi du contrat pour le forage d'un puits d'observation et alésage

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 682 600 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2018
- b. Résolution d'adjudication



12. ADMINISTRATION

- a. Acceptation de la promesse d'achat et de vente du 80, rue des Campanules
- b. Acceptation de la promesse d'achat et de vente du 108, rue des Orchidées
- c. Acceptation de la promesse d'achat et de vente du 113, rue des Orchidées
- d. Acceptation de la promesse d'achat et de vente du 117, rue des Orchidées

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Appui à la Maison de la famille au fonds de développement du territoire
- b. Dépôt du rapport d'activités de la trésorière (LERM) pour l'année 2017
- c. Cession d'une partie de terrain à la corporation des aînés de St-Apollinaire

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17455-03-2018
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2018 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

17456-03-2018
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Février

Bernard Ouellet	2 756.84 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 002.48 \$
Jonathan Moreau	1 002.48 \$
André Sévigny	1 002.48 \$
Julie Rousseau	1 002.48 \$
Alexandre D'Amour	1 002.48 \$
Daniel Laflamme	1 002.48 \$
Martine Couture	8 735.18 \$
Cathy Bergeron	5 294.71 \$
Martin Miller	4 719.31 \$
Renault Lepage	6 167.92 \$
Dany Lamontagne	5 420.42 \$
Pascale Lemay	4 014.22 \$
Membres du conseil et cadres :	43 123.48 \$
Employés voirie et bureau :	48 657.59 \$
Service de sécurité incendie :	10 357.41 \$
Bibliothèque et brigadières :	5 775.92 \$
Personnel de la SAAQ :	8 093.74 \$
Employés du Centre multifonctionnel :	3 201.05 \$
Total des salaires bruts payés pour février 2018 :	119 209.19 \$



Comptes payés - Février

Vanessa Arsenault	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Empire RLT Construction inc.	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Maxime Bergeron	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Marc-André Bouchard	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Gabrielle Demers	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Construction Maurice Bilodeau inc.	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Constructions S. Marcoux inc.	Remb. dépôt de certificats de localisation	800.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 567.02 \$
Commis. scolaire des Navigateurs	Contribution à la course des 4-Vents	500.00 \$
CARRA	Remise de janvier	1 378.43 \$
Construction Prestige DC inc.	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
André Lamontagne	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
9136-1006 Québec inc.	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Guy Charest	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Gilles Bernigaud	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	19 078.59 \$
Énergies Sonic	Propane salle communautaire	698.81 \$
Produits Suncor S.E.N.C.	Essence et diesel	4 310.05 \$
9260-8033 Québec inc.	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
9256-6306 Québec inc.	Remb. dépôt de certificats de localisation	600.00 \$
9260-8033 Québec inc.	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Postes Canada	Apollinairois pour les commerces	31.19 \$
Énergies Sonic	Chauffage garage et propane salle com.	2 934.06 \$
Revenu Québec	Sommaire des retenues et cotisations 2017	46.06 \$
Mathieu Gauvin	Fête des Neiges	400.00 \$
Bell Mobilité inc.	Modems pour stations de pompage	220.79 \$
Télus	Fibre optique	776.08 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	31 397.99 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 353.27 \$
Vidéotron	Service Vidéotron	91.19 \$
Constructions G. S. inc.	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Empire RLT Construction inc.	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Tony Lambert, Valérie Martel	Remboursement de taxes	595.56 \$
Télus Mobilité	Cellulaires et télémétrie	2 252.84 \$
Hydro-Québec	Électricité	5 028.35 \$
Télus	Centre Multifonctionnel	346.50 \$
Hydro-Québec	Électricité	6 893.32 \$
Garage René Bertrand inc.	Entretien Cube E-350	224.20 \$
Syndicat des Métallos	Cotisations de janvier 2018	772.71 \$
Interfas	Cotisation de février 2018	8 459.69 \$
Paquet et fils	Vente de réservoir	3 788.43 \$
Cathy Létourneau, notaire	Servitude réelle	517.39 \$
Info Page	Téléavertisseurs	239.73 \$
Total des comptes payés pour le mois de février 2018 :		103 302.25 \$

Comptes à payer - Février

9235-0669 Québec inc.	Cascade et recharges de bouteilles	500.72 \$
Ameublement J.G.R.	Poignée réfrigérateur	28.74 \$
Atelier Genytech	Inspections SAAQ, fuite de gaz	568.91 \$
Batteries Lotbinière	Achat de piles	262.14 \$
BC2 Groupe Conseil inc.	Plan concept patinoire réfrigérée couverte	2 730.66 \$
Éloïse Beaupré	Fête des Neiges	127.50 \$
Ismaelle Belleau	Fête des Neiges	52.50 \$
Cathy Bergeron	Remb. frais de déplacement	29.97 \$
Béton Laurier inc.	Heures de soudure et signalisation	196.27 \$
Boite à science	Samedi débrouillards	300.00 \$
Boivin et Gauvin inc.	Batteries et banc d'essai annuel des appareils	3 072.37 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Mireille Bourassa	Remb. étiqueteuse et frais de déplacement	100.22 \$
Brassard Buro inc.	Fourniture de bureau et papeterie	399.35 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Vitre de porte pour tracteur des loisirs	404.48 \$
Carquest Laurier-Station Qc	Pièces et accessoires	85.66 \$
Cartouches Escompte inc.	Cartouches d'imprimante	409.68 \$
Cathy Létourneau, notaire	Honoraires professionnels	1 177.10 \$
C.E.R. Turmel enr.	Réparation de conteneur à ordures	45.99 \$
Certified Laboratories	Aérosol	320.73 \$
Chapiteau Rive-Sud inc.	Location chapiteau, chaises, tables - Fête des Neiges	752.53 \$
Chevaliers de Colomb	Cartes pour souper Reconnaissance	175.00 \$
Citron Hygiène LP	Remise à neuf des douches, urinoirs et toilettes	1 322.21 \$
CARRA	Quote-part 2018	3 054.00 \$
Conciergerie Rive-Sud	Entretien ménager salle communautaire et chalet	1 370.77 \$
Constructions de l'Amiante	Décompte no 2 - raccordement du puits 07-2014	296 805.13 \$
Pierrette Courcy	Fête des Neiges	600.00 \$
Martine Couture	Certificats-cadeaux pour 3 employés	500.00 \$
Marcel Croteau	Remboursement de dépôt de garantie	660.00 \$
CWA	Réinstallation soufflante #1	1 301.52 \$
Alexandre D'Amour	Remb. achat de boisson - Fête des Neiges	208.55 \$
Délivro	Transport colis	9.44 \$
Joël Demers	Arroser patinoire	920.00 \$
Deschênes & fils ltée	Réservoir des Lilas	224.43 \$
Distribution Sports-Loisirs	Ballons de soccer	317.05 \$
G. Doyon Cuisine inc.	Frigidaire double	4 052.87 \$
Kate Dubois	Ôhangar et Fête des Neiges	247.50 \$
Groupe Environex	Échantillons pour eau potable	136.13 \$
Envir'eau puits inc.	Recherche en eau 2018	6 874.53 \$
Équipements incendies CMP Mayer	Lampe de scène portative	1 187.69 \$
Équipements d'entrepôt Lévis	Plateau et transpalette hydraulique	763.66 \$
Eugène Allard	Distributrice de savon mousse, seau, manche...	128.56 \$
Eurofins Environnement	Traitement des eaux usées	332.74 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Déneigement stationnement - mars 2018	6 800.40 \$
Fondation Lucie et André Chagnon	Croque-livre	960.72 \$
Fond d'information sur le territoire	Droits de mutation	60.00 \$
Marie-Dominique Fortier	Remboursement des locations (plainte)	180.00 \$
Cindy Fortier	Fête des Neiges	82.50 \$
Véronique Fournel	Maquilleuse pour Fête des Neiges	330.00 \$
Chantale Gagnon	Ouverture/fermeture salle de patin et arrosage patinoire	1 511.00 \$
Gaston St-Pierre et associés	Aide profes. urbanisme et amendement zonage	1 868.51 \$
Marianne Giguère	Ôhangar et Fête des Neiges	311.25 \$
Donald Groleau	Frais de déplacement pour formation	36.12 \$
Groupe Archambault inc.	Livres pour bibliothèque	534.28 \$
Hôpital vétérinaire du Cœur de Lotb.	Castration et hystéro-ovariectomie félins	424.01 \$
Icetek climatisation inc.	Interface - contrôler la thermopompe à distance	363.48 \$
Installation René Mailloux	Location lumière pour patin	718.58 \$
Javel Bois-Francis inc.	Traitement d'eau	936.83 \$
Kalitec Signalisation	Signalisation	5 794.74 \$
L. Delisle 2014 inc.	Déneigement et ajustement pour janvier	45 350.06 \$
Lab-Eau-Sol Environnement inc.	Nettoyer remorque asphalte	450.71 \$
Claudia Laflamme	Ôhangar	75.00 \$
Roxanne Laflamme	Fête des Neiges	90.00 \$
Lave-O-Stores inc.	Réparation des stores mécanisés au Centre	143.72 \$
Pascale Lemay	Achat pour activité patinage	14.38 \$
Librairie Chouinard	Achat de livres pour la bibliothèque	2 557.64 \$
Linde Canada	Acétylène, oxygène et argoshield	86.22 \$
Lumco	Ballasts électroniques	939.86 \$
Jocelyn Magnan, agronome	Surveillance des travaux conduites d'aqueduc	983.04 \$
Maheu & Maheu	Service de gestion parasitaire pour mars et avril	148.90 \$
Maison Rondeau	Cuisinière salle communautaire	3 483.74 \$
Marché Veilleux	Achats pour Fête des Neiges et Ôhangar	432.36 \$



Lise Martineau	Ménage hôtel de ville, Francoeur et remb. balayeuse	1 845.34 \$
Mascotte Fête enfants	Location d'un costume de mascotte	40.00 \$
Maxi Métal inc.	Sensor	290.00 \$
Médias Transcontinental	Fête des Neiges et Apollinairois	377.08 \$
Melior Media	Publicité programmation des loisirs	759.98 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part - mars 2018	29 969.00 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quotes-parts février et mars - Ajustement janv.	11 973.73 \$
Municipalité de St-Agapit	Location du centre de formation incendie	5 173.88 \$
Normand Côté, électricien	Divers travaux, réparations, installation, etc.	3 152.91 \$
Novicom 2000 inc.	Licences, ordinateurs, radios et chargeurs...	11 134.81 \$
Annabelle Paquet	Fête des Neiges	82.50 \$
Paul Grimard, arpenteur-géomètre	Description technique	862.31 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement, travaux conduite, glissade, bris...	72 594.08 \$
Pitney Bowes Canada	Encre pour timbreuse et mise à jour tarifs	677.75 \$
Placide Martineau inc.	Asphalte froide, pièces et accessoires	1 033.34 \$
Pluritec Ltée	Services professionnels	13 399.19 \$
Prefair	Raquettes et harnais	404.62 \$
Produits Capital	Produits d'entretien - centre Multifonctionnel	260.26 \$
PG Solutions	Installation sur 3 postes et Accèsité sur 1 poste	879.56 \$
Proludik inc.	Location de jeux gonflables	675.33 \$
Protection incendie PC inc.	Inspection, recharge, joint, etc.	31.79 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	1 239.66 \$
Receveur général du Canada	Licences radios mobiles et radios incendie	1 458.00 \$
Recyc Lav inc.	Ramassage de gros rebut du 15 fév. au 14 mars	1 149.75 \$
Régie intermunicipale	Quote-part - mars 2018	20 934.97 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	Tarifcation annuelle et rouleau de papier	21 621.05 \$
Roulement Techno inc.	Fil à souder et hose hydraulique	94.59 \$
Vanessa Rousseau	Ôhangar et Fête des Neiges	206.25 \$
Samson & Frères	Sondage exploratoire et essai de pompage	34 282.56 \$
Serrurier Rive-Sud Lévis inc.	Ouverture et fermeture automatique porte chalet	1 553.59 \$
SNABB	Païement de la balance (habillage porte extérieure)	556.41 \$
SNC-Lavalin	Raccordement du puits 07-2014	455.30 \$
SAAQ	Immatriculation 2018	10 584.47 \$
Groupe Solu Tech	Déboucher toilette et inspection conduit sanitaire	919.80 \$
Soudure J.M. Chantal inc.	Réparation de conteneur à ordures	663.82 \$
Spécialites S.V.R.	Compteurs d'eau	24 927.15 \$
Toshiba	Photocopieur et agrafes	476.45 \$
Transport général	Transport d'une palette - traitement eau potable	91.98 \$
Unicoop	Pièces pour souffleur	263.16 \$
Vigil Sécurité	Ajout d'une caméra et réparation de caméras	1 753.37 \$
Westburn	Réseau d'égout, traitement eau potable	283.97 \$
Wolseley Canada inc.	Pièces pour compteur d'eau	27.35 \$
WSP Canada inc.	Contrôles et télémétrie	1 286.92 \$
Wurth Canada Limited	Vis et colle forte	107.44 \$
Xérox	Versement trimestriel photocopieur urbanisme	122.73 \$
Yanco-Top Construction inc.	Ouverture du mur du vestiaire - salle com.	8 745.48 \$
Total des comptes à payer pour le mois de février 2018 :		697 849.03 \$

17457-03-2018
point no 7a

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 820-2018

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 820-2018 modifiant le plan d'urbanisme no 589-2007 et ses amendements afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière concernant les limites du périmètre d'urbanisation.



17458-03-2018
point no 7b

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 822-2018

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 822-2018 modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'abolir la zone 135R, de modifier les limites des zones 122R et 133R et de modifier les usages permis dans la zone 122R.

17459-03-2018
point no 7c

ADOPTION DU 2^e PROJET DE RÈGLEMENT N° 822-2018

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'un promoteur a déposé une demande de modification réglementaire pour permettre l'implantation d'un projet intégré composé d'habitations unifamiliales en rangée sur le lot 6 202 626;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 28 février 2018;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 5 mars 2018 par Julie Rousseau, conseillère numéro 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un second projet de règlement portant le n° 822-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17460-03-2018
point no 7d

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 825-2018

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 825-2018 modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière concernant les limites du périmètre d'urbanisation et de modifier l'affectation et les usages permis de la zone 103.

17461-03-2018
point no 7e

ADOPTION DU 2^e PROJET DE RÈGLEMENT NO 825-2018

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lotbinière est entré en vigueur le 22 juin 2005 et que le règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;



ATTENDU QUE le règlement no 272-2016 modifiant le SADR concernant la correction de certains tracés de périmètres d'urbanisation est entré en vigueur le 11 octobre 2017;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une Municipalité doit dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le SADR, adopter un règlement de concordance;

ATTENDU QU'un propriétaire a déposé une demande de modification réglementaire pour permettre la restauration comme usage principal dans la zone 103I;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que l'affectation de cette zone devrait être plutôt de nature commerciale qu'industrielle;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 28 février 2018;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 5 mars 2018 par Julie Rousseau, conseillère numéro 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un second projet de règlement portant le n° 825-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

17462-03-2018
point no 7f

DÉROGATION MINEURE – 81, RUE ROUSSEAU

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure numéro 2018-006 pour la propriété située au 81, rue Rousseau;

ATTENDU QUE pour un projet d'agrandissement du bâtiment principal, la marge de recul arrière devra être réduite à 5.17 mètres, alors que la norme en vigueur est de 8 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 20 février 2018;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2018-006 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

17463-03-2018
point no 7g

DÉROGATION MINEURE – 99 ET 101, RUE DU GRAND-DUC

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux demandes de dérogation mineure numéro 2018-004 et 2018-005 pour les propriétés situées au 99 et 101, rue du Grand-Duc ;

ATTENDU QUE les demandes de dérogation mineure consistent à réduire les marges de recul latérales du bâtiment principal de chacune des propriétés à 3.30 mètres alors que la norme est de 4 mètres pour une habitation unifamiliale jumelée;

ATTENDU QUE les propriétés visées par la demande ne peuvent être agrandies considérant que les propriétés contiguës deviendraient dérogatoires;



ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 20 février 2018;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les demandes de dérogations mineures numéro 2018-004 et 2018-005 soient autorisées comme demandé.

Adopté à l'unanimité

17464-03-2018
point no 8a

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À TEMPS PLEIN AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QU'une offre d'emploi pour l'embauche d'un employé à temps plein au centre Multifonctionnel a été affichée à l'interne;

ATTENDU QUE seul monsieur Réjean Lafleur a postulé pour le poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager comme employé au centre Multifonctionnel monsieur Réjean Lafleur, à temps plein.

L'horaire est variable, jour, soir et fin de semaine, selon les besoins.

L'entente des conditions salariales demeure la même qu'à son embauche.

Adopté à l'unanimité.

17465-03-2018
point no 8b

SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES DORISSEAUX

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du Club de patinage artistique les Dorisseaux sollicitant une subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour les clubs de patinage artistique à raison de 100 \$ par enfant;

ATTENDU QU'il y a 34 enfants de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au Club de patinage artistique les Dorisseaux, une subvention de 3400 \$ à raison de 100 \$ par participant de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

17466-03-2018
point no 8c

SUBVENTION AU CLUB DE BASEBALL MINEUR DES TOROS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part de l'organisation du baseball mineur des Toros de Lotbinière sollicitant une aide financière pour renouveler les habits des jeunes athlètes;



ATTENDU QUE les chemises des Toros sont utilisées par les jeunes depuis plus de 12 ans;

ATTENDU QUE pour se procurer de nouvelles chemises, le coût est estimé à environ 8000 \$, c'est pourquoi un support financier est essentiel;

ATTENDU QU'il y a 24 enfants de Saint-Apollinaire qui sont inscrits dans le club de baseball des Toros;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder un montant de 50 \$ par enfant, comme prévu dans notre politique de subvention de sport et loisirs, pour un montant total de 1200 \$.

Adopté à l'unanimité.

17467-03-2018
point no 10a

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE
ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC –
INTERSECTION ROUTE 273 ET RUE DES VIGNES**

ATTENDU QUE la nouvelle école sera située sur la rue des Vignes;

ATTENDU QUE plusieurs familles, avec de jeunes enfants, établies dans le secteur rue Moreau et autres, à l'ouest de la Route 273, devront traverser cette route pour se rendre à l'école;

ATTENDU QU'il y aura augmentation de la circulation des automobiles et autobus;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'accès à cette école soit sécuritaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, l'installation d'un feu de circulation à l'intersection de la rue des Vignes et la Route 273, ainsi que l'accord pour l'aménagement d'un trottoir à partir de la rue des Vignes jusqu'à la rue Moreau.

L'aménagement sera du côté ouest de la Route 273 et pour se faire, la Municipalité devra possiblement canaliser le fossé.

Adopté à l'unanimité

17468-03-2018
point no 10b

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
(PAARRM)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire désire faire une demande dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) auprès du Député de Lotbinière-Frontenac;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a des travaux totalisant 167 604 \$ à son budget 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De confirmer à Monsieur Laurent Lessard, Député de Lotbinière-Frontenac, que la municipalité de Saint-Apollinaire prévoit réaliser les travaux durant l'année 2018.

Adopté à l'unanimité



17469-03-2018
point no 10c

OCTROI DU CONTRAT POUR LE FORAGE D'UN Puits D'OBSERVATION ET ALÉSAGE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le forage d'un puits d'observation et alésage;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

#	Nom de la compagnie	Montant avec taxes
1	Forages Technic-Eau inc.	49 528.93 \$
2	Samson & frères inc.	68 617.08 \$
3	Jean Poisson, T.P.	78 729.13 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Forages Technic-Eau inc. pour la somme de 49 528.93 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

17470-03-2018
point no 11a

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 682 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 MARS 2018

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 682 600 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
643-2010	440 000 \$
643-2010	242 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 643-2010, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire avait, le 12 mars 2018, un emprunt au montant de 706 100 \$, sur un emprunt original de 879 200 \$, concernant le financement du règlement d'emprunt numéro 643-2010;

ATTENDU QUE, en date du 12 mars 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 13 mars 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement d'emprunt numéro 643-2010;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 mars 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement le 13 mars et le 13 septembre de chaque année;



3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	36 400 \$	
2020.	37 600 \$	
2021.	38 800 \$	
2022.	39 900 \$	
2023.	41 100 \$	(à payer en 2023)
2023.	488 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 643-2010 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 mars 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 13 mars 2018, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 643-2010 soit prolongé d'un jour.

Adopté à l'unanimité.

17471-03-2018
point no 11b

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mars 2018, au montant de 682 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- BANQUE ROYALE DU CANADA		
36 400 \$	2,98000 %	2019
37 600 \$	2,98000 %	2020
38 800 \$	2,98000 %	2021
39 900 \$	2,98000 %	2022
529 900 \$	2,98000 %	2023
Prix : 100,00000		Coût réel : 2,98000 %

2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
36 400 \$	2,00000 %	2019
37 600 \$	2,25000 %	2020
38 800 \$	2,50000 %	2021
39 900 \$	2,65000 %	2022
529 900 \$	2,80000 %	2023
Prix : 98,69400		Coût réel : 3,07358 %

3- CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIÈRE		
36 400 \$	3,29000 %	2019
37 600 \$	3,29000 %	2020
38 800 \$	3,29000 %	2021
39 900 \$	3,29000 %	2022
529 900 \$	3,29000 %	2023
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,29000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;



IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 mars 2018 au montant de 682 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 643-2010. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéance en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

17472-03-2018
point no 12a

ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE DU 80, RUE DES CAMPANULES

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée entre la Municipalité et Joanie Garneau et Mathieu Cloutier pour le lot 4 448 298 du cadastre du Québec, terrain sis au 80, rue des Campanules;

ATTENDU QUE le prix de vente a été fixé à 84 741 \$, soit au taux de 8.50 \$ du pied carré, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Joanie Garneau et Mathieu Cloutier, le lot 4 448 298 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 80, rue des Campanules, pour le montant de 84 741 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant André Sévigny et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

17473-03-2018
point no 12b

ACCEPTATION DE PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE DU 108, RUE DES ORCHIDÉES

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée entre la Municipalité et Cynthia Ferland et Sylvain Lajoie pour le lot 4 448 296 du cadastre du Québec, terrain sis au 108, rue des Orchidées;

ATTENDU QUE le prix de vente a été fixé à 86 259.82 \$, soit au taux de 8.50 \$ du pied carré, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Cynthia Ferland et Sylvain Lajoie, le lot 4 448 296 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 108, rue des Orchidées, pour le montant de 86 259.82 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant André Sévigny et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité



17474-03-2018
point no 12c

ACCEPTATION DE PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE DU 113, RUE DES ORCHIDÉES

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée entre la Municipalité et Cynthia Rousseau Sévigny et Philippe Bilodeau pour le lot 4 448 289 du cadastre du Québec, terrain sis au 113, rue des Orchidées;

ATTENDU QUE le prix de vente a été fixé à 80 074.85 \$, soit au taux de 8.50 \$ du pied carré, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Cynthia Rousseau Sévigny et Philippe Bilodeau, le lot 4 448 289 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 113, rue des Orchidées, pour le montant de 80 074.85 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant André Sévigny et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

17475-03-2018
point no 12d

ACCEPTATION DE PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE DU 117, RUE DES ORCHIDÉES

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée entre la Municipalité et Nancy Roger et Miguel Veillette pour le lot 4 448 291 du cadastre du Québec, terrain sis au 117, rue des Orchidées;

ATTENDU QUE le prix de vente a été fixé à 77 696 \$, soit au taux de 8.50 \$ du pied carré, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Nancy Roger et Miguel Veillette, le lot 4 448 291 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 117, rue des Orchidées, pour le montant de 77 696 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant André Sévigny et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

17476-03-2018
point no 13a

APPUI À LA MAISON DE LA FAMILLE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE la Maison de la Famille a fait une demande au fonds de développement du territoire pour un projet d'agrandissement de leur bâtiment;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire appuie le projet et les démarches qui sont en cours pour rendre leurs locaux sécuritaires, aux normes du code du bâtiment et pour répondre à leur besoin en espace;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité



De recommander à la MRC de Lotbinière l'approbation de la demande de la Maison de la Famille dans le cadre du fonds de développement du territoire.

Adopté à l'unanimité

17477-03-2018
point no 13b

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE (LERM) POUR L'ANNÉE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport d'activités de la trésorière pour l'année 2017, tel que requis par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec (LERM).

Adopté à l'unanimité

17478-03-2018
point no 13c

CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN À LA CORPORATION DES AÎNÉS DE ST-APOLLINAIRE

ATTENDU QUE la Corporation des aînés de Saint-Apollinaire a présenté un projet de 18 unités de logement supplémentaires (phase III) pour personnes en perte d'autonomie dans le cadre du programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

ATTENDU QUE cet agrandissement permettra d'ajouter à l'offre de service actuelle une surveillance 24/7 par un préposé aux bénéficiaires, ainsi que l'aide d'un infirmier auxiliaire permettant de supporter les personnes âgées locataires dont les besoins de soutien augmentent en raison d'une diminution de leur autonomie;

ATTENDU QU'il existe une liste d'attente importante de personnes seules ou de couples qui désirent s'établir à la résidence des aînés de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à la majorité

Que le conseil municipal accepte de céder gratuitement à la Corporation des aînés de Saint-Apollinaire, une partie du lot 4 436 738 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 15 000 pi², superficie nécessaire pour l'agrandissement prévu.

Cette parcelle de terrain sera plus amplement décrite dans une description technique préparée par un arpenteur-géomètre dont les honoraires seront payés par la Corporation des aînés, en plus de ceux du notaire.

Le Conseil autorise le maire, Bernard Ouellet ou le maire suppléant et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à la majorité

17479-03-2018
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 5 mars 2018 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité



17480-02-2018
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 5 mars 2018, à 20 h 07.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 9 AVRIL 2018